

Cinq paysans condamnés à huit jours de préventive !

"LIBERTE POUR LES OTAGES"

(procès: vendredi 10 juin à nantes)

4 des 5



SOMMAIRE

NUCLEAIRE REPRESSION

A propos de l'enquête d'utilité publique.....	P. 2
Pétition - les Tracts du P.C. - Cheix.....	P. 3
Photos.....	P. 4
Couéron - Motion.....	P. 5
Union de la Gauche divisée.....	P. 6
Bande dessinée : Le sous-Préfet aux ch.....	P. 7
Le procès des otages.....	P. 8-9-10

ORGANISATION

Des militants quittent le P.S.U. 44.....	P. 11
--	-------

OUVRIERS

La grève de la chambre d'Agriculture.....	P. 12-13
---	----------

OUVRIERS AGRICOLES

Ouvriers agricoles.....	P. 14
Dans une GAEC du Pays de Retz.....	P. 14-15

ARMEE

Un insoumis nantais en grève de la faim.....	P. 16-17
Armée éducation, même combat - comité national de soutien aux luttes des soldats.....	P. 17-18

CINEMA

L'une chante l'autre pas.....	P. 19-20
-------------------------------	----------

DIVERS

Hôpital St Jacques, sabotage.....	P. 20
Maitres auxiliaires:d'autres formes de luttes.....	P. 20
M. A. N. suite.....	P. 21

<u>APL SAINT NAZAIRE</u>	P. 22
--------------------------------	-------

CALENDRIER

MARDI 7 JUIN

Appel à une réunion pour réagir en face de la situation au centre d'orthogénie de saint Jacques : à 20 H 30 à la Maison de Quartier des Dervallières.

JEUDI 9 JUIN

- 14 H 30 à 20 H : exposition "La publicité" par la C.S.F. au Centre Social, Château de Rezé.
- 20 H 30 : Jean Marie Vivier au Centre Social du Sillon de Bretagne 6 et 10 F. la place.

VENDREDI 10 JUIN

- 20 H 30 : Jean Marie Vivier au Centre Social des Bernardières.
- Cinéma : "36" de Claude SANTELLI M.J.E.P. de Saint Nazaire.

SAMEDI 11 JUIN

- 20 H 30 : Centre Social du Bourg de Saint Herblain : Jean Marie Vivier.
- M.J.E.P. de Saint Nazaire : Red Clay Ronblers, folk américain.
- 21 heures : "Le petit soldat de Paille" théâtre du Gallion à Saint André Treize voies (VENDEE).

SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 JUIN

Fête de la Fédération Bretonne du P.S.U. au parc de Langolvas à Morlaix début samedi à 21 heures avec Fest-Noz et suite le lendemain à 14 heures.

MARDI 14 JUIN

- 20 H 30 à Blain : "La grande Muette se met à parler" salle st Laurent (voir p. 17)

RECTIFICATIF

Auto-réduction de 15 % E.D.F. Adresse pour les Dervallières M. GUILLOUX
24 rue Nicolas POUSSIN - NANTES.

A propos de ... l'enquête d'utilité publique

Jeudi matin, le sous-préfet De Faucigny Lusinge accompagné de 8 cars de CRS et 12 estafettes, vient essayer de déposer les enquêtes d'Utilité Publique dans les 12 communes concernées.

Auparavant, dans les 12 communes, les annonces à l'enquête ont été brûlées.

Jeudi 31 mai tous les accès à la Mairie sont fermés par des tracteurs et le sous-préfet est attendu par une centaine de manifestants.

Finalement, le sous-préfet déposera son dossier d'enquête dans une "Mairie annexe" sur le place de l'église avec un car de CRS.

Ces "Mairies annexes" sont des estafettes de l'EDF et d'autre part elles ont été installées pour contourner la difficulté qui se présentait au Préfet :
les maires refusant l'enquête pouvaient être démis de leurs fonctions par le Préfet.

Depuis le mardi, les CRS en grand nombre sont toujours présents dans le Pellerin, souvent en tenue de combat, surtout depuis qu'ils se sont faits arrosés de purins, suivi immédiatement de bombes lacrymogènes.

Une a même attéri dans la cour de l'école ou jouaient les gamins.

Des gars gardent l'entrée de la mairie aux heures d'ouverture d'enquête.

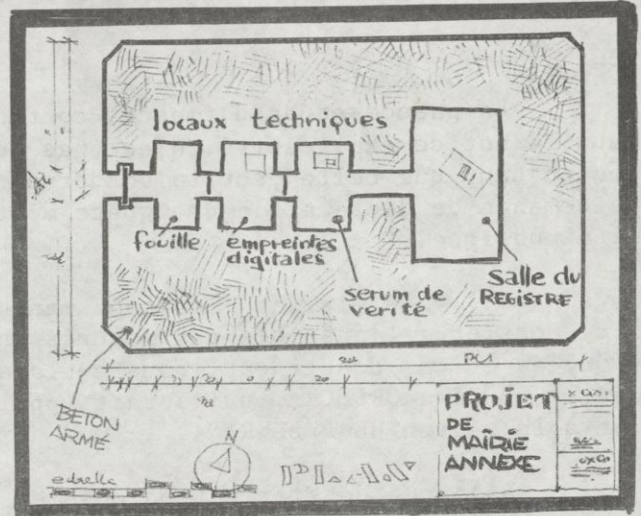
Déjà, des inscriptions ont été peintes au Pellerin.

NON à l'enquête bidon

Les pétitions de milliers de signatures n'ont jamais eu d'effets. Le Larzac, Braud Saint Louis, Flamanville, on peut voir que partout où il y a enquête, il y a centrale.

La décision est déjà prise avant.

Le 1er juin, suite à des réunions avec la commission extra-municipale, le Maire du Pellerin envoie une lettre au Préfet de Loire-Atlantique :



Monsieur le Préfet,

Lors de l'assemblée générale des Maires du Pays de Retz, le 25 avril 1977, une motion a été adoptée par 32 Maires sur 45, vous demandant d'intervenir pour que le problème nucléaire fasse l'objet d'un débat national et que l'enquête d'utilité publique soit différée, jusqu'à ce que ces préalables soient levés.

Cela n'a toujours pas été fait.

D'autre part, les douze municipalités concernées par l'enquête d'utilité publique ont refusé, par lettre du 11 mai 1977, l'ouverture de cette enquête.

Vous n'en avez pas tenu compte.

Lors de manifestations publiques, les avis d'ouverture d'enquête ont été détruits dans plusieurs communes.

Vous comprendrez que, dans ces conditions, au nom du Conseil Municipal, (séance du 26 mai 1977), je refuse d'ouvrir le dossier d'enquête d'utilité publique.

Un certain nombre d'autres faits nous auraient d'ailleurs amenés à le refuser car :

1) - l'absence d'une loi-cadre se fait cruellement sentir à deux niveaux, au moins :

- aucun contrôle des élus sur le pouvoir de l'Administration ;

- pas de textes de synthèse, ce qui oblige chaque ministère à procéder par circulaires qui n'ont aucune valeur au plan constitutionnel.

La meilleure preuve en est fournie par le pouvoir judiciaire, se déclarant incompétent lors de procédures entamées à propos d'implantations de centrales nucléaires.

2°) - Conformément à la loi du 10 juillet 1976, (loi n° 76 629), une étude d'impact, en liaison avec les élus locaux, n'a pas été réalisée.

③ Nucléaire - répression

→
La pseudo-étude d'impact, contenue dans la notice explicative, n'est pas portée en tant que telle, sur le bordereau A, de demande de déclaration d'enquête d'utilité publique.

3°) - Un élément important manque à ce dossier : l'ensemble des mesures envisagées en cas d'accident, nous voulons parler du plan ORSECRAD qui serait appliqué à la région du PELLERIN.

4°) - Ce dossier est un dossier très technique, donc difficile à appréhender sans informations contradictoires préalables, qui à ce jour, n'ont pas été faites alors que la directive ministérielle du 14 mai 1976, vous en donnait la responsabilité.

Vous comprendrez donc le refus du dossier d'enquête d'utilité publique.

C'est une démarche qui s'inscrit dans la logique de l'action entreprise au plan national, par tous ceux qui souhaitent l'instauration d'un véritable processus démocratique, pour la réalisation du programme énergétique en France.

D'ailleurs, nous nous réservons le droit de diffuser toute information, au niveau de la population, à propos de ce rejet de l'enquête d'utilité publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma haute considération.

Le Maire du Pellerin
G. VILLAINNE

PETITION

Au Pellerin a circulé une pétition :

"Les soussignés habitants du Pellerin se prononcent contre le projet d'implantation de la centrale électro-nucléaire dans leur commune.

"Ils entendent que leur opinion aussi clairement exprimée, soit prise en considération."

1 596 personnes contactées (467 étaient absentes lors du passage des collecteurs) ; 1 426 ont signé.

Parmi celles qui n'ont pas signé, il y a bien sûr des pro-nucléaires mais pas seulement ; il y a aussi ceux qui n'étaient pas d'accord avec le texte (sous-

tiré plus haut).

LE TRACT DU P.C.

Extrait du tract :

La position des communistes :
Elle n'a pas varié. Il s'agit d'un problème politique et plus particulièrement en respect des libertés et de la démocratie.

Les municipalités de gauche : La Montagne, St Jean de Boiseau, Brains, Couéron et Nantes ont adopté une position commune sur l'enquête d'utilité publique.

Elles demandent qu'elle soit élargie dans un rayon de 30 kms et dure six semaines.

L'enquête devrait permettre effectivement à l'ensemble des intéressés, sérieusement informés, de se prononcer en connaissance de cause.

Il est évident que le pouvoir en place se caractérise aussi par le mépris de la volonté populaire.

Communistes, nous estimons que c'est aux citoyens de faire respecter la légalité.

Cette position est une position de force.

Au contraire, le refus prononcé par la droite et les gauchistes ouvre la voie à l'aventure".
(...)

CHEIX

Une charge de taurillons attendaient de cornes fermes, le sous-préfet à la mairie de Cheix.

De plus, tout le village était là : au moins un représentant par famille.

Les taurillons ont chargé la Mairie Annexe sur la place de l'église. L'après midi, des pneus étaient enflamés pour enflammer les gardes mobiles.

Le lendemain, ce sont des CRS en tenue de combat que les habitants ont vu arriver.

De la même façon qu'au Pellerin, les habitants de Cheix ne laisseront pas l'enquête qu'ils savent bidon, par expérience, rentrer en Mairie. →

Société nucléaire, Société policière...

Au Pellerin, après les incidents du mardi matin, la "mairie" annexe devait être protégée par la gendarmerie...



Tandis qu'à Cheix, la "mairie" annexe et ses gardiens, qui, eux, avaient eu quelques problèmes avec le bétail...



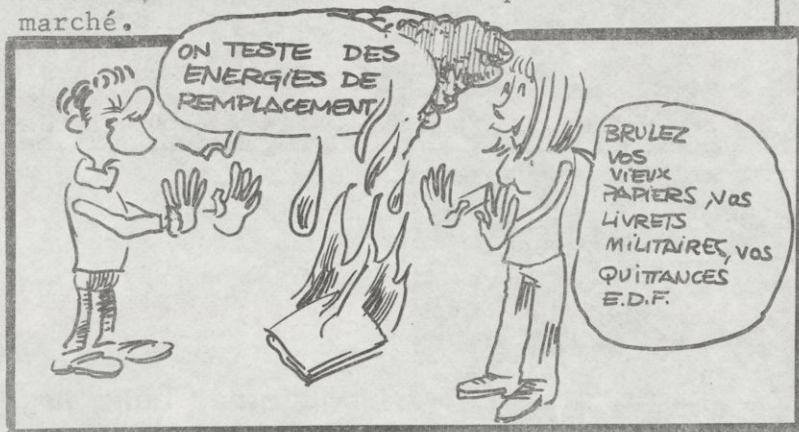
...furent proprement enfumés, l'après-midi, par un feu de vieux pneus.



COUÉRON

La Mairie de Couéron, P.S. P.C. a laissé rentrer le dossier d'enquête ; elle a ouvert ses locaux aux gendarmes protégeant le registre.

C'est ainsi que jeudi matin, une quarantaine de personnes entraient tranquillement dans la Mairie où ils immobilisaient les gendarmes et cisailaient la chaîne qui retient le livre d'enquête et ils allaient la brûler sur la place du marché.



Le lendemain matin, prise d'otages, cinq personnes, une paysanne et quatre paysans sont pris au hasard.

GABY MABILLAIS, ANDRE MABILLAIS, PIERRE POTIRON, PAUL BLINEAU et ANDRE BLINEAU (les quatre premiers ont des enfants).

Ils sont arrêtés et passeront en séance du tribunal le soir même.

Ils sont transférés à Rennes sans doute par peur des manifestations. L'avocat TIGNIERE proteste car cela l'empêche de les voir facilement et dénonce cela comme une entrave à la défense.

Motion soumise au conseil municipal

Pendant ce temps, à Couéron, se réunissait le Conseil Municipal, une séance publique, convoquée par haut parleur pour discuter de la motion suivante :

MOTION

Les élus du Conseil Municipal de Couéron réunis le 3 JUIN 1977, CONSTATENT la présence de Forces de Police dans les locaux de la Mairie, AFFIRMENT que la Mairie est un lieu public où chaque citoyen doit pouvoir accéder librement,

l'enquête fait long feu...



- que la Mairie est un lieu de travail et qu'en aucun cas, ils ne toléreront que des travailleurs aient à exercer leur rôle en présence continuelle des forces de l'ordre.

EXIGENT le départ immédiat des forces de police.

RAPPELLENT leur positions face au nucléaire :

- conformément au programme municipal, le Conseil Municipal de Couéron, par un vote unanime, s'est opposé à l'implantation d'une centrale nucléaire au Pellerin.

- Le Conseil Municipal a également refusé l'ouverture de l'enquête d'utilité publique demandée par la Préfecture, tant que son élargissement aux villes de l'agglomération nantaise n'a pas été faite, tant qu'une réelle information complète et contradictoire n'a pas été faite à la population.

CONSTATENT que le Préfet, refusant d'accéder à cette demande démocratiquement élaborée, a procédé lui-même à l'ouverture de l'enquête dans les sept communes qui, comme COUÉRON, en refusaient l'affichage.

DENONCENT cette attitude qui montre bien le mépris avec lequel le Pouvoir traite les représentants de la population.

PENSENT que, même si l'enquête d'utilité publique nous est imposée dans des conditions défavorables, ce serait une erreur de l'ignorer.

En effet, sans opposition au moment de cette enquête, le pouvoir saura dire que la population de COUÉRON est pour la Centrale Nucléaire du PELLERIN.

D'autre part, si une opposition de masse se manifeste au moment de cette enquête, le pouvoir devra en tenir compte, ou alors il prouvera que l'enquête d'utilité publique n'est qu'une formalité administrative et que l'opinion de la population importe peu.

Dans cette perspective, la Municipalité va sortir un bulletin spécial nucléaire dans lequel 13 organisations locales donneront leur position sur ce sujet.

AFFIRMENT que la destruction du registre d'enquête, n'engage que ceux qui l'ont menée.

Cette action a donné au Préfet, le prétexte de renforcer l'encadrement policier autour de l'enquête d'utilité publique.

REGRETTENT que des personnes animées par un idéal social soient tombées dans le piège de la provocation tendue par les mesures anti-démocratiques du Préfet.

APPELLENT l'ensemble de la population à manifester massivement son désaccord à la Centrale du PELLERIN, en se servant dans un premier temps de l'enquête d'utilité publique actuellement en Mairie.

EXIGENT l'annulation des mesures de répression policière et judiciaire dont sont victimes un certain nombre de manifestants.

NOTION FIN

Le paragraphe encadré a été enlevé après discussion houleuse.

La Mairie de Couéron porte une lourde responsabilité, car après avoir été favorable au refus de l'enquête elle a ouvert ses locaux aux gendarmes. D'où cette action qui a suivi.

Si MORANDEAU (Maire socialiste de Couéron) avait fait comme VILLAINNE, et fermé sa Mairie, les paysans n'auraient pas eu besoin de prendre tous les risques en allant brûler le registre à visage découvert, en plein jour et devant les gendarmes.

Union de la gauche divisée

A NANTES, Chénard et le Conseil Municipal ont manifesté publiquement leur indignation devant les heures d'ouverture très restrictives de l'enquête à la Préfecture.

AU PELLERIN, le P.C. distribue un tract s'opposant aux actions contre la centrale.

A SAINT JEAN DE BOISEAU, malgré les 50 manifestants, le Maire a accepté l'enquête dans sa Mairie et l'a même ouverte par sa signature (municipalité de gauche).

La FDSEA, d'abord hésitante, se ralliait à cette position. Et presque la CGT, qui n'a pas encore de position sur le sujet, ses militants en discutent en ce moment. La CFDT organisatrice de la réunion, restait donc isolée.

CORRESPONDANCE A.P.L.

A LA MONTAGNE, BRAINS, rien n'a été fait pour s'y opposer au contraire (municipalité de gauche).

A COUERON, d'abord, c'est le refus de l'enquête puis elle est mise en Mairie sous la surveillance des gendarmes.

Les attitudes au niveau des Mairies sont très différentes de ce qu'on trouve à Cheix et au Pellerin, où les Maires ne sont pas de gauche mais cautionnent le boycott de l'enquête.

LES SYNDICATS ...

Au niveau syndical, tandis que de nombreux militants participent aux activités des comités de défense (Indret, Tréfimétaux), on a pu lire ces jours-ci un communiqué de l'Union Locale CFDT de Basse Loire qui dénonce la forme et la manière de l'enquête d'utilité publique, mais appelle les travailleurs à y répondre dans les mairies (le 31 mai).

Un communiqué CGT de l'EDF de la Manche publié dans Ouest France de Nantes, pour qui "l'intérêt national nécessite la poursuite du programme nucléaire, eau légère et surgénérateur suivant un rythme donnant toute garantie de sécurité".

Un communiqué de l'U.D. CGT de Loire Atlantique qui "considère le nucléaire comme une des sources d'énergie possible"... "dit non au tout nucléaire du gouvernement" et "refuse la construction de la centrale du Pellerin dans l'immédiat".

Enfin, on ne doit pas ignorer qu'une rencontre intersyndicale avait lieu le 31 mai, à l'invitation de la CFDT, au moment même où les paysans de Cheix et du Pellerin passaient à l'attaque avec vaches et tracteurs.

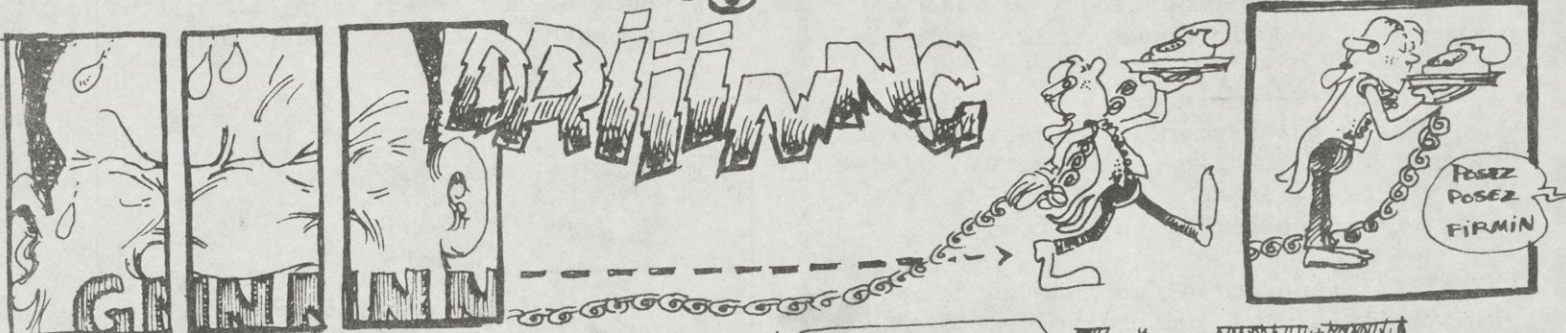
A cette intersyndicale, participaient CGT, CFDT, ASF, CSCV (ex APF), FDSEA Paysans Travailleurs.

D'après des informations de bonne source, le but de la réunion, pour la CFDT, était une action commune de participation à l'enquête d'utilité publique.

Aucun accord n'a pu se faire : les Paysans Travailleurs, l'ASF, et la CSCV très fermes sur une position de solidarité avec les comités de défense, ayant montré l'impossibilité d'aller ainsi à l'encontre des décisions prises sur le terrain.

Le Sous-Prébet

AUX CHIOTTES



POUR LE RESTE, POUR PARLER FRANCHEMENT JE SUIS CHIEMENT DANS LA MERDE MONSIEUR LE MINISTRE

écoutez mon bon, pour cette histoire d'arrosage avec des excréments d'animaux on vous paiera votre nettoyage avec votre prime de risque envoyez moi votre facture du pressing

MAIS MON HONNEUR, MONSIEUR LE MINISTRE, JAMAIS IL NE SERA LAVÉ DE CET AFFRONT...



PARLONS NET, QUE FAIT ON ?

parlons franc déguisez moi rapidement quelques garnisons de CRS en gentils paysans et remplissez moi vite fait cette de ! d'enquete et puis mon bon Fauchigny-lusinge demerdez vous que diable

C'EST CE QUE JE FAIS MONSIEUR LE MINISTRE

Bon allez torchez moi cette affaire rapidement foutredieu



MAIS, À VRAI DIRE, MONSIEUR LE MINISTRE CETTE ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE, EST CE BIEN UTILE QUELLE SE FASSE PUBLIQUEMENT ?

ET PUIS EST BIEN UTILE TOUT COURT LES CIVILES DE LA LOIRE N'ONT PAS CHARGÉ LES CRS IL Y EN A DONC QUELQUES UNES QUI NE SONT PAS OPPOSÉS À CETTE CENTRALE NUCLÉAIRE...

LE PROCES DES OTAGES

enfin un PROCUREUR qui "tranche" avec la monotonie du tribunal de Nantes

Le procureur, nouveau-venu à Nantes, s'appelle Guilloux. Dès son discours d'introduction *, à son arrivée à Nantes, il avait quand même tenu à annoncer la couleur.

Il s'était déclaré :

- pour la procédure de flagrant délit (procédure d'urgence permettant de juger un prévenu rapidement, et sans que celui-ci ait eu le temps de consulter un avocat et de préparer sérieusement sa défense) ;
- contre la "correctionnalisation" (c'est à dire que tous les faits qualifiés juridiquement "crimes", susceptibles d'une peine lourde, soit obligatoirement jugés en cours d'assises) ;
- pour l'application intégrale des peines prévues dans le code pénal, ce qui veut dire le refus des réductions de peine et l'application de la peine de mort.

(*) Scéance solennelle du Tribunal en présence de l'évêque et des représentants des armées...



A la suite de l'action du 2 juin, au cours de laquelle le registre de l'enquête d'utilité publique déposé à Couéron avait été subtilisé et brûlé en place publique, 5 paysans ont été arrêtés vendredi matin.

Opération spectaculaire : grand déploiement de forces policières...

Ils comparaissaient en flagrant délit dès vendredi après-midi au Tribunal correctionnel de Nantes, au titre de la loi anti-casseur (art. 314, alinéa 1 du Code Pénal).

LA SÉANCE ...

L'IDENTIFICATION DES PREVENUS

Mr le Président BORDIER semble faire preuve d'une grande compétence en matière de professions agricoles : il n'arrête pas de s'embrouiller entre propriétaire, locataire, fermier et aide-familial...

Lors de l'interrogation sur la situation de famille des prévenus, l'un d'eux s'étonne d'être là ; il voudrait bien savoir où sont ses enfants :

Le Président : "Vous n'avez personne pour s'occuper des enfants ? Et votre épouse ?

Le Prévenu : "(montrant sa femme assise en contre-bas) Mais... elle est là aussi !!!

Surprise du Président.

Interrogée, elle s'indigne de ce qu'on lui ait refusé de téléphoner pour prendre des nouvelles de ses enfants et savoir à qui ils étaient confiés.

Le Président : "De toutes façons, en ce qui concerne les enfants, vous auriez pu vous en préoccuper avant..."

Protestation dans le public.

Le Président BORDIER donne alors sa version des faits entonnant un grand couplet sur la "liberté d'expression caractérisée selon lui par l'enquête d'utilité publique :



⑨ NUCLEAIRE-REPRESSION

Le Président : "Nous sommes dans un pays libre, et cette liberté d'opinion a été violée par l'irruption d'une quarantaine d'individus..."

Suit, une description apocalyptique des gendarmes neutralisés, du registre arraché et brûlé... Emporté par son élan, le Président se met alors à interroger un premier prévenu sur les faits.

Il est aussitôt rappelé à l'ordre par Me TIGNIERES, l'avocat des prévenus, qui signale qu'il y a peut-être une question préalable à poser avant d'entamer le débat sur le fond de l'affaire.

En effet, les droits de la défense dans la procédure de flagrant délit donnent aux inculpés le choix entre :

- être jugés tout de suite ;
- demander un délai afin de préparer leur défense.

Les cinq prévenus exprimant le désir de bénéficier de ce délai, le tribunal devait donc vendredi se borner strictement à statuer sur leur maintien ou non en détention.

Le réquisitoire "tranchant" d'un procureur de choc

Le procureur GUILLOUX (voir notice explicative ci-dessus) déclare tout d'abord qu'il comprend fort bien que les gens habitant aux environs de la future centrale nucléaire puissent en éprouver "quelques désagréments" (sic).

expulsés, irradiés
surveillés, fichés...
au bout d'un
moment ça pourrait
devenir un
peu désagréable...



Son réquisitoire ira crescendo devant les vives réactions d'une salle à qui ses propos peuvent apparaître comme une véritable provocation.

Il donne lui aussi une grande leçon de démocratie, dénonçant tout à tour :

"Ceux qui se prétendent des démocrates..."

"Les errements d'individus refusant la liberté des autres car ils ne voient qu'une seule liberté : la leur !"

Rendu nerveux par l'ambiance houleuse de la salle, il s'en prend alors à :

"Ceux qui ne sont courageux que lorsqu'ils sont en groupe"...

Haranguant la foule au nom de la liberté d'expression, il déclare : "Ce n'est pas une poignée de trublions au fond de cette salle qui va m'empêcher de parler !", concluant son envolée par un vibrant : "Nous sommes en démocratie".

DES PREUVES

Pour le Procureur GUILLOUX, on est en face d'une "action de commando", d'un "véritable acte de guérilla" dont la préméditation est prouvée par le fait qu'on a retrouvé chez l'un des prévenus "une cisaille identique à celle qui a servi lors de l'action..." !!!!



Il invoque ensuite comme preuve, le témoignage de trois gendarmes et, pour l'un des prévenus, le fait que son signalement correspond et qu'une contradiction resterait entre les témoignages sur son emploi du temps, contradiction niée par sa femme.

Enfin, argument suprême :

Le Procureur : "Tous les braillards qui sont dans la salle sont la preuve vivante de leur culpabilité..."

"Les honnêtes gens sont à leur travail à cette heure..."

S'adressant au Président, le Procureur demande que l'on ait "enfin le courage" d'appliquer la loi anti-casseur à Nantes.

Il réclame, devant tous ces "faits gravissimes" le maintien en détention de l'ensemble des prévenus.

Le Procureur : "Et ne me dites pas qu'ils sont cultivateurs. Ce Tribunal condamne bien des ouvriers sans tenir compte des désagréments apportés dans la profession."



"Alors, pourquoi faire une exception pour les paysans ?"
(Monsieur le Procureur veut sans doute à sa façon réaliser une alliance de classes !)

LA PLAIDOIRIE

Me TIGNIERES : " Ce n'est pas parce qu'ils sont cultivateurs que je demande leur mise en liberté".

Il replace l'action dans son contexte, en montrant l'impossibilité de faire abstraction du mouvement général contre la centrale du Pellerin :

- rassemblement du 8 mai au Pellerin ;
 - opposition des municipalités ;
 - affiches officielles brûlées
- etc...

"Ce n'est pas une action de commando, mais la naissance d'un mouvement populaire qui lutte contre des choix politiques imposés d'en haut aux populations, pour le maintien de son emploi et pour des raisons écologiques".

"Le trouble à l'ordre public est constitué bien plus par la détention de cinq otages que par l'action reprochée".

Tignièrès conclut sur le fait que les prévenus sont présumés innocents et que leur maintien en détention montrerait que le Tribunal les juge d'ores et déjà coupables, et qu'en conséquence, l'audience de la semaine prochaine ne serait que pur théâtre.

Applaudissements nourris du public.

Après un court délibéré, le Tribunal devait décider le maintien en détention :

"vu la gravité des faits et l'existence d'un rapport entre ces faits et les inculpés", ainsi que pour "éviter des pressions et concertations, et prévenir le renouvellement des faits reprochés".

Le comité Couéronnais pour la défense de l'environnement, considère cette action comme un appel à toute la population qui doit se sentir concernée par un projet qui présente de réels dangers aussi bien écologiques (santé) que socio-politiques (libertés).

Le Comité couéronnais pour la défense de l'environnement.

Par cette décision, le pouvoir semble chercher à casser au plus vite l'offensive menée contre l'enquête d'utilité publique et la construction de la centrale, en mettant un coup d'arrêt à toute action efficace sur le terrain.

Il veut donner rapidement la mesure de la répression qui va s'abattre.

La tactique du pouvoir est aussi d'essayer de placer le mouvement sur le terrain défensif de la lutte contre la répression, évacuant ainsi pour un temps le problème du nucléaire.

Vieille ficelle qui pourrait bien ne pas avoir les résultats escomptés...

20 H 30 Passage devant la Chambre d'Agriculture de deux cars et d'une 4 L de la gendarmerie, transférant les prévenus vers une destination inconnue.

Ils sont ovationnés (les prévenus, pas les flics...) ENQUÊTE APL



communiqué de presse

Ayant été informé de l'opération surprise menée le 2 juin, (...) le comité-couéronnais pour la défense de l'environnement apprécie cette initiative...

Cette action fait suite à celles menées dans les localités du Pellerin et de Cheix en Retz le 31.

Une telle initiative est importante. D'abord parce que la population ne doit pas se leurrer sur une telle consultation qui est faite en l'absence d'informations objectives et contradictoires ; (...) ensuite parce que le Préfet n'a pas tenu compte de l'avis des municipalités demandant une réelle information avant l'enquête (...) ni de leur refus après (Cf : Braud Saint Louis.)

Des militants de la Fédération 44 quittent le P.S.U. et créent des comités communistes pour l'autogestion

Membres du P.S.U., nous sommes un certain nombre à quitter ce parti sur la Loire-Atlantique, pour nous orienter vers l'organisation des Communistes pour l'Autogestion, comme l'a précisé la réunion nationale des 7 et 8 mai.

Après la mise en minorité de Rocard, on pouvait espérer que le P.S.U. clarifierait son orientation et jouerait un rôle important dans le renforcement et la convergence des mouvements autogestionnaires, ainsi que dans la recomposition des révolutionnaires.

Force aujourd'hui est de constater que ce parti n'a pas du tout rempli son rôle :

- vis à vis des courants autogestionnaires, la politique du P.S.U. se résoud essentiellement à une attitude propagandiste et publicitaire (Etats Généraux de l'année dernière...);

- alors que le P.S.U. avait une place privilégiée pour faire progresser politiquement l'extrême-gauche dans un débat public à partir d'une pratique militante, il a obstinément laissé la porte fermée à toute discussion (attitude face à la L.C.R....)

En réalité, il faut bien reconnaître l'évidence : le P.S.U. se sature de plus en plus à l'Union de la Gauche.

Il joue de plus en plus un rôle de caution gauche des forces réformistes qui entendent se servir de lui à la fois :

- comme moyen de contrôler des mouvements contestataires qui échappent à leur emprise directe (ex/ des écologistes pendant les municipales);

- mais aussi comme moyen d'empêcher la construction d'un véritable pôle révolutionnaire crédible.

Sans signer formellement le Programme Commun, le P.S.U. s'inscrit de fait dans sa stratégie : c'est ce que montre la volonté de signature d'un certain nombre d'accords programmatisés avec l'Union de la Gauche (réponse de la dernière Direction Politique Nationale au Comité Central du P.C.F.)

Pour cette raison, le P.S.U. ne nous apparaît plus comme l'outil nécessaire pour une politique révolutionnaire et autogestionnaire.

Pourtant, le développement des luttes de classes en France et son approfondissement probable après une éventuelle victoire de l'Union de la Gauche aux Législatives, créent les conditions d'une véritable crise révolutionnaire.

Face à cela, les partis réformistes accentuent le caractère de collaboration de classes de leur programme.

Les travailleurs, eux, s'ils attendent la victoire d'un gouvernement qu'ils considéreront pour une période au moins comme le leur, chercheront à l'utiliser et à utiliser le nouveau rapport de force pour exiger la satisfaction de leurs revendications.

Les élections municipales ont affirmé l'existence d'un large courant extraparlementaire, qui a voulu, au travers des listes "Pouvoir aux Travailleurs" et, quoique différemment, au travers des listes écologistes et autogestionnaires, exprimer sa défiance vis à vis de l'Union de la Gauche.

L'existence de ce courant un an avant 78 est significatif de ce qui pourra se passer après les législatives.

Ce courant représente la base sociale de la gauche révolutionnaire. Cette dernière a des responsabilités à son égard de même qu'elle a la responsabilité de lier par l'action, les nouveaux mouvements sociaux au mouvement ouvrier dans son ensemble.

L'extrême-gauche, telle qu'elle est constituée actuellement, n'est pas en mesure de jouer ce rôle.

Sa crise est, avant tout, l'expression de cette incapacité. Pourtant, il ne suffit pas de constater cette crise.

Il faut tenter d'y apporter un début de réponse. Ce début, c'est le regroupement politique dans une organisation distincte, des partisans communistes de l'autogestion.

C'est dans cette perspective, que nous décidons de construire en Loire-Atlantique des Comités Communistes pour l'Autogestion, lieux d'action et de débat préparatoires au lancement d'une organisation politique à l'automne prochain.

C.C.A. La Baule Saint Nazaire : Marc Bertho
rue Paul Valéry, La Baule.

C.C.A. Nantes : Lionel Prouteau, 152 av.
Félix Vincent à Orvault ; tél : 77-44-72

CHAMBRE D'AGRICULTURE: NON AU PLAN BARRE

Le conflit de la Chambre d'agriculture : la position des Paysans travailleurs

Dans le conflit qui oppose les salariés de la Chambre d'agriculture, en grève depuis le 25 mai, et les administrateurs, les Paysans travailleurs « constatent, dans un communiqué, que la revendication de 2 200 F minimum et 300 F pour tous à partir du 1^{er} janvier 1977 est de nature à aider les plus défavorisés.

« Pendant les quinze dernières années, ajoutent les Paysans travailleurs, il fallait aller très vite pour moderniser une partie de l'agriculture, on a donc créé différents services techniques avec embauche de salariés.

« Aujourd'hui, le Pouvoir, la F.N.S.E.A., le N.C.N.J.A., le Crédit, la Coopération, la Chambre d'agriculture décident que le développement se fera par les entreprises, coopératives ou privées, c'est-à-dire en fonction des intérêts de ces dernières, et en

aidant, ce que nous voyons déjà, les paysans les plus favorisés.

« Dans de nombreuses actions, paysans et ouvriers se sont trouvés au coude à coude : Cheix-en-Retz, Notre-Dame-des-Landes, etc. Une fois de plus, à travers l'action des salariés de la Chambre, nous devons nous battre pour conserver l'emploi.

« Ces paysans travailleurs, en demandant à la Chambre d'agriculture de satisfaire les revendications des salariés (maintien de l'emploi et relèvement des bas-salaires) exigent de la Chambre qu'elle ne serve plus d'écran entre le Pouvoir et les aspirations des travailleurs de l'agriculture, paysans et ouvriers, mais dénonce toutes les manœuvres et les pressions qui lui sont faites en vue de favoriser un type d'agriculture, où une minorité trouve sa place ».

POSITION DE LA CFDT DE LA FDSEA

La section syndicale CFDT de la FDSEA est en grève depuis le mardi 24 mai en solidarité avec nos camarades de la Chambre d'Agriculture.

Pour qu'elles raisons apportons nous notre soutien à la lutte des travailleurs de la Chambre ?

Tout d'abord en tant que salariés, nous nous sentons concernés par les revendications de nos camarades (défense du pouvoir d'achat, sécurité d'emploi, conditions de travail).

Nous estimons que les membres de la FDSEA délégués à la Chambre d'Agriculture portent une lourde responsabilité dans la situation actuelle.

En effet, les délégués de la FDSEA ont été élus pour défendre des objectifs syndicaux en rupture avec la politique des pouvoirs publics et les choix de la FDSEA.

En prenant le pouvoir à la Chambre d'Agriculture, les délégués de la

FDSEA étaient conscients des difficultés qu'ils rencontreraient dans la gestion de la Chambre, organisme public sous tutelle d'Etat, et qu'en conséquence, leur choix serait soit de cautionner la politique qui leur est imposée d'en haut, soit de s'en démarquer vivement sous peine de devenir les agents d'exécution de la politique d'austérité et de restructuration du secteur agricole (Horizon 80, plans de développement).

Il serait quand même grave que les délégués de la FDSEA gèrent la Chambre, malgré leur déclaration d'intention, de la même manière que les tenants de la libre entreprise, et se trouvent de fait, les aliés de la droite de la Chambre d'Agriculture.

"Nous n'assurons plus les tâches quotidiennes et administratives... à l'exception des tâches orientées sur les luttes contre l'exploitation des travailleurs".

Section Syndicale CFDT de la FDSEA

les salariés de la Chambre d'agriculture sont en grève

Leurs salaires n'ont pas été augmentés depuis Janvier 1976 et leurs conditions de travail se sont beaucoup dégradées :

- le contrôleur laitier qui avait 33 fermes par mois en 1976, en a actuellement 45 à visiter. Il est toujours sur la route et il ne lui reste guère le temps pour discuter avec l'éleveur ;

- de même, les comptables sont contraints d'accélérer la cadence de production de documents, au détriment de l'information et de la formation des agriculteurs.

Pourtant, ces derniers paient de plus en plus cher les services rendus, ce qui réserve les services de qualité à ceux qui peuvent les payer.

Les autres... ? Ils sont laissés pour compte, tout comme un bon nombre de

de salariés de la Chambre d'Agriculture !

DES AGRICULTEURS MOINS BIEN SERVIS,
DES SALAIRES MOINS BIEN PAYES...

D'OU CELA VIENT-IL ?

Actuellement, les services "dits" de développement agricole sont principalement placés sous la responsabilité des Chambres d'Agriculture.

Ils sont financés par les taxes parafiscales et les redevances des utilisateurs.

MAIS, une restructuration du développement agricole est en cours depuis début 76, à l'initiative de l'A.P.C.A., de la F.N.S.E.A. du C.N.J.A. et de la C.?M.C.C.A. (Mutualité, Crédit, coopération) avec l'accord du gouvernement.

La restructuration diminue la part des fonds publics et se traduira par un éclatement des services actuels sous contrôle de l'administration :

- c'est le Crédit Agricole qui fera la comptabilité et les études nécessaires aux installations et aux plans de développement ;

- ce sont les firmes économiques qui assumeront le conseil d'exploitation c'est le marchand d'engrais qui commentera les analyses de terre, c'est le vendeur d'aliments qui calculera les rations.

Sous l'apparence d'une meilleure organisation, et rentabilité des services, c'est en fait la main mise des organisations économiques et de l'administration qui s'affirme.

CE SERAIT BIEN LA PREMIERE FOIS QUE
DES MARCHANDS VIENDRAIENT NOUS AIDER
SANS RECUPERER LE FRUIT DE NOTRE TRAVAIL!!

L'application de ce plan Barre, Debatisse, Perrin, Cormoreche, Schaeffer se traduit par :

- la diminution du pouvoir d'achat pour les salariés ;
- la réduction des emplois ;
- ET - l'exploitation accrue du travail des paysans ;
- l'élimination accélérée des plus faibles.

Les Paysans Travailleurs t'invitent à venir en débattre avec la participation de salariés C.F.D.T. de la Chambre d'Agriculture.

P-T

(tract préparant des réunions salariés-paysans dans diverses communes).

TOUS A LA FÊTE LE 12 JUIN 1977

Pour s'informer sur tous ces conflits, pour manifester notre détermination de voir respecter les droits des salariés agricoles

VENEZ TRES NOMBREUX A LA FETE PIQUE-NIQUE du syndicat départemental des salariés de l'Agriculture C.F.D.T

LE DIMANCHE 12 JUIN A PARTIR DE 11 H à la Grée en Saint Mars du Désert

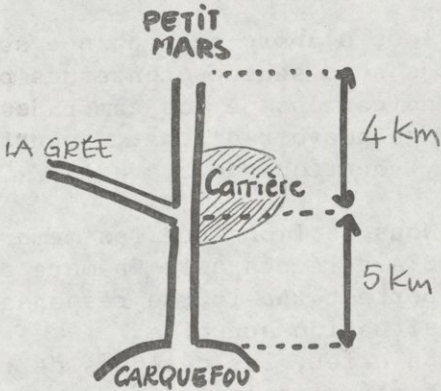
DERNIERE MINUTE

BARRE SOUTIENT LES PRÉSIDENTS DE CHAMBRES

Devant l'assemblée des présidents des Chambres d'Agriculture, le 2 juin, Barre a confirmé que les Chambres d'Agriculture devaient appliquer strictement le plan de restructuration : pas question de revoir la progression des budgets, ni celle des salaires.

Simplement en cas de besoin (?), il permettait l'utilisation effective de la fraction des ressources des Chambres affectées à un compte de Crédit à répartir.

Au même moment, avait lieu une manifestation de salariés devant la chambre d'Agriculture d'Eure et Loir



(celle du président de l'Assemblée Générale des présidents).

Les salariés ont occupé la Chambre, réclamant des négociations sur les salaires puis ont quitté les lieux sans incident. En Loire-Atlantique, la grève continue.

OUVRIERS AGRICOLES

DANS UN GAEC DU PAYS DE RETZ

Le conflit de la Chambre intervient dans une période où plusieurs autres conflits opposent des salariés agricoles à leurs patrons.

Il s'agit cette fois d'ouvriers agricoles.

Une partie au moins des exploitants du GAEC sont connus, en principe, comme progressistes : responsabilités dans le syndicalisme agricole, engagement pour Cheix (affaire Mouillé) sympathies pour le P. S.

Pourtant, un ouvrier est licencié. Jean-Pierre est embauché par contrat à durée limitée (contrat oral, irrégulier).

Embauché pour travailler aux taurillons au coefficient 115, en septembre 76, il demande en mars 77 le coefficient 135 qui correspond au travail qu'il effectue réellement : vacher simple.

En plus, ses heures supplémentaires étaient payées au taux d'heures normales, et n'y avait pas de sécurité d'emploi.

La CFDT locale et départementale soutiennent l'ouvrier, plusieurs propositions de conciliation ont échoué, l'employeur ne veut rien savoir. L'inspecteur du travail est saisi.

SALARIÉS D'EXPLOITATION DEFENDS TES DROITS

TRACT
CFDT

(--)

LA C.F.D.T. dénonce :

- les conditions d'embauche des salariés d'exploitation ;
- le non respect du coefficient correspondant au travail effectué et à la responsabilité du salarié pour la conduite des troupeaux ;
- le refus d'appliquer la loi des 40 heures en agriculture et de payer les heures supplémentaires avec les majorations de 25 puis de 50 % ;
- la facilité avec laquelle on

licencie les salariés d'exploitation avec la tactique du "coup de gueule" dès que le salarié veut faire valoir ses droits ;

- l'utilisation habituelle des stagiaires alors qu'il y a place pour des emplois permanents.

AUX TOURBIÈRES DE PETIT-MARS

Dans un tract très virulent, intitulé "Non... Non... Renon !!!!!" le syndicat CFDT de l'agriculture en Loire-Atlantique dénonce le comportement patronal d'un agriculteur capitaliste.

Evin, de Reims, possède en 1968, des centaines d'hectares de marais dans les plaines de Mazerolles (hauts de l'Er-dre).

Il embauche un ouvrier qui, tout seul, en trois ans, défriche 600 hectares.

En 1973, Evin, qui vit toujours à Reims, "a des problèmes de fric" : licenciement de l'ouvrier.

1974 : Evin vend son marais. Hollebecq, qui possède 1 500 hectares (betteraves et maïs) dans l'Aisne, rachète les 600 hectares de Evin, qui sont maintenant défrichés.

Objectif : faire du maïs sur tourbe.

L'ouvrier licencié est embauché par Hollebecq, avec lui, sont embauchés un chef de culture, et d'autres salariés.

Trois sur cinq adhèrent à la CFDT, dont le chef de culture.

1976 : Hollebecq licencie le chef de culture, et sa femme, aide-comptable, à son retour de vacances, la place est prise par une autre !

Sans motif. Motif caché : répression syndicale.

1977 : Cinq nouveaux licenciements "motif économique" .

LA MISE EN SCÈNE DU MOTIF ECONOMIQUE

TRACT
CFDT

(..) Début 1977, montée relativement lente des eaux pendant trois semaines consécutives.

Le semis de "ray-grass" de sélection (40 ha) est noyé sans que la direction s'en inquiète... sinon pour mettre 5 membres



du personnel en chômage technique à partir du 22 février, prélude à leur licenciement...

FOUCAUD Marcel HAMON Gérard
VEILLARD Michel GERARD Jean-Marcel
PICAUD Loïc

Début mars, pendant quelques jours, l'edre débordera par dessus la digue.

Bienque la direction ait été prévenue huit jours à l'avance qu'il serait bon de rentrer le matériel et notamment la pelle mécanique, celle-ci a été laissée sur place et se trouve noyée dans deux mètres d'eau ainsi que différents autres matériels.

LE 7 MARS

Le niveau de l'Erdre baisse et la digue est dégagée. La station de pompage est remise en route... mais stoppée au bout de 48 heures pour... transformation alors que si travaux il devait y avoir, ils auraient pu être faits les semaines précédentes.

LE 14 MARS

Remise en marche des pompes, qui sont à nouveau stoppées du 31 mars au 4 avril.

La mise en scène est achevée... puisqu'il est trop tard pour envisager le semis du maïs... Demande de licenciement pour motif économique qui parviendra à l'inspection du travail le 23 mars.

LES CONDITIONS DU LICENCIEMENT

LE 4 AVRIL, à l'issu d'une réunion tenue sous l'égide de l'inspection des lois sociales en agriculture, l'inspecteur subordonne son autorisation aux conditions suivantes : (...)

- le licenciement pour motif économique implique le délai congé et le paiement de l'indemnité de licenciement dans les conditions de la loi et de la convention collective ;
- priorité absolue de réembauchage des ouvriers licenciés aux mêmes conditions et avantages que précédemment dès la reprise des travaux de tous ordres sur l'entreprise de tourbes et l'exploitation agricole.

Le Directeur Général, acquiesce

à ses conditions.

RENIEMENT ET ILLÉGALITÉ

LE 6 AVRIL

Au reçu de la lettre de l'inspection des lois sociales en agriculture, le directeur expédie les lettres de licenciement spécifiant :

"Obligation de vous licencier SANS RESPECTER le délai-congé et SANS VERSER l'indemnité légale de licenciement".

De plus, pendant ce temps, il commence à embaucher : réembauche d'autres personnels pour compléter son équipe, qui à l'issue des licenciements se trouve composée en sus du président, un directeur général (lui-même) ; un chef d'exploitation un chef d'atelier, un chef de plaine et un secrétaire de direction... Une équipe de "chefs".

RENIEMENT
ILLEGALITE
CURIEUSE GESTION

CURIEUX AGISSEMENTS
TRISTE RENOM POUR LES
EXPLOITATIONS DE LA SAE DES TOURBIERES
DE MAZEROLLES

La CFDT DIT NON... NON... RE-NON !!!!

Le droit au travail doit être respecté et les travailleurs aussi.

CFDT-AGRICULTURE

Depuis deux ans, les Paysans Travailleurs et la CFDT des ouvriers agricoles ont travaillé ensemble dans la zone des marais pour dénoncer le comportement des patrons.

Ils seront présents, avec tous ceux qui se sentent solidaires des ouvriers agricoles, au pique-nique de solidarité du 12 juin à PETIT MARS (jugement le 10 juin à Nantes).



COMMUNIQUÉ :
UN INSOUMIS NANTAIS
EN GRÈVE DE LA FAIM
DEPUIS LE 28 MAI

Originaire de Ligné (Loire-Atlantique) et membre du G.R.I.M. et d'I.C.I. (Insoumission totale internationale) Joseph CASSARD, 22 ans, insoumis au service militaire depuis le mois de décembre 1976 a été arrêté lors d'un contrôle routier dans la ville de Nantes, samedi 28 mai.

Transféré à la caserne Foch de Rennes, il y est maintenu aux arrêts de rigueur.

Refusant toute coopération avec le système militaire, qu'il réproûve, Cassard a refusé de passer toute visite médicale et a entamé immédiatement une grève de la faim pour protester contre son incarcération qu'il estime abusive.

Dans une lettre, il explique les motifs de son insoumission :

"L'armée est un gouffre pour le budget national, elle institutionnalise la violence et étouffe les personnalités, elle brise les grèves, elle s'accapare les terres des paysans du Larzac ou de Fontevraud et elle entretient le péril nucléaire".

Il conteste ainsi l'armée dans son principe et dans sa forme.

Par sa lutte, Cassard cherche à mettre l'accent sur les nombreuses restrictions du statut d'objecteur de conscience et demande la liberté pour tout individu de ne pas accomplir son service militaire.

Ses amis appellent à écrire au Juge d'Instruction du T.P.F.A. (Tribunal Permanent des Forces Armées) rue de la Tour d'Auvergne 35998 RENNES-Armées, afin de demander sa libération.

Vous pouvez écrire à Joseph Cassard à la même adresse.

Soutien financier : Philippe Péneau, CCP N° 4071 - 11 W Nantes.

SOUTIEN à JO CASSARD

29 Livrets militaires renvoyés



Dans le cadre du soutien à l'insoumis Jo Cassard, arrêté le 28 mai et gréviste de la faim depuis ce jour, 29 personnes ont renvoyé leurs papiers militaires.

Ils ont expliqué ainsi aux autorités militaires les motifs de leur désobéissance civile :

"Monsieur,

"Nous renvoyons collectivement divers papiers militaires, à l'occasion de l'arrestation de l'insoumis Jo Cassard, pour protester contre :

- la fabrication des armes, en particulier nucléaires, véritable gouffre du budget national ;

- les ventes d'armes, au Zaïre ou ailleurs ;

- l'armée accapareuse de nombreuses terres (Larzac, Fontevraud, Bretagne) ;

- l'armée au service des gros possédants (armée briseuse de grèves, guerres coloniales en Indochine, Algérie etc...);

- le service militaire, qui asservit chaque individu et qui entretient la violence au sein de chaque homme.

"NOUS EXIGEONS :

- la libération de Jo Cassard et de tous les insoumis, objecteurs et soldats emprisonnés arbitrairement ;

- la suppression des tribunaux militaires, tribunaux d'exception ;

- l'abrogation des ordonnances de 1959 ;

- que soient pris en compte d'autres moyens de défense que la seule défense armée.

"Nous renvoyons collectivement ces livrets, conscients des suites que cela est susceptible d'entraîner. Il est donc inutile de nous imposer la reprise de ces papiers avant la satisfaction de toutes nos exigences".

Le groupe des renvoyeurs.

jeûne public

en soutien à l'insoumis.

Un jeûne public a débuté au 9 rue des Hauts Pavés à Nantes (local de Nantes Tiers Monde) le samedi 4 juin à partir de 12 H.

Les jeûneurs entendent de cette manière marquer leur entière solidarité à l'insoumis JO CASSARD, incarcéré à la maison d'Arrêt de Rennes et gréviste de la faim depuis le samedi 28 mai.

Ils poursuivront se jeûne jusqu'à la mise en liberté de JO Cassard.

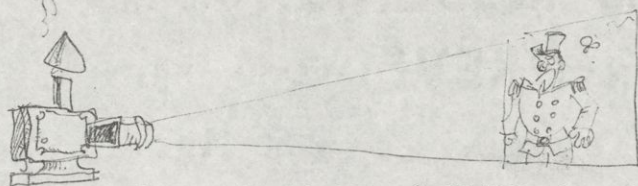
Les jeûneurs précisent qu'ils sont aussi solidaires des 29 personnes qui ont renvoyé leurs papiers militaires en soutien à Cassard.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à venir discuter avec les jeûneurs, et même à se joindre à eux au 9 rue des Hauts Pavés.

Comité de soutien à Jo Cassard

CINE-CLUBLAIN

"la grande muette parle"



Le mardi 14 juin à BLAIN, le ciné-club présente un montage audio-visuel : "La grande muette se met à parler" tiré de "l'assiette au beurre", revue du début du siècle, d'illustrations, qui traitait de sujets de l'époque par le dessin, la caricature, la bande dessinée, avec férocité.

Le montage a été réalisé en deux ans par trois personnes de la région et se veut au départ de débats sur l'armée.

Le ciné-club de Blain organise cette soirée à la demande de plusieurs personnes de Blain, au moment où Jo Cassard Insoumis Total de Ligné, est emprisonné et fait une grève de la faim depuis samedi 28 mai à Rennes.

Ciné-club de Blain

PETITION

PETITION

Jo Cassard a été arrêté le 28 mai pour insoumission, il a aussitôt entamé une grève de la faim.

Nous nous déclarons solidaires du combat qu'il mène.

Avec lui, nous voulons lutter contre :

- une armée qui légalise la violence et la torture ;
- une armée qui est le gouffre du budget national ;
- une armée qui étouffe la personnalité ;
- une armée qui brise les grèves ;
- une armée qui s'accapare les terres ;
- une armée qui crée et entretient le péril nucléaire.

Nous exigeons la libération immédiate de JO CASSARD emprisonné arbitrairement.

Nous exigeons la suppression des tribunaux militaires et des autres tribunaux d'exception.

Nous exigeons l'abrogation des ordonnances de 1959.

Nous voulons pour chacun la liberté d'agir selon sa conscience sans être emprisonné.

NOM	PRENOM	VILLE	SIGNATURE
_____	_____	_____	_____

ARMÉE-ÉDUCATION même combat

EN 1976, deux enseignants, Jacques Ballester, prof certifié de Lettres Classiques à Marvejols (Lozère) ; Guy Weisse, adjoint d'enseignement de Lettres Modernes à Ste Marie aux Chênes ont été radiés de l'Education Nationale vu l'article 16, 3^{ème} alinéa de l'ordonnance N° 59 244 du 4 février 1959, relatif au statut général des fonctionnaires.

Ils avaient obtenu le statut légal d'objecteurs de conscience et sont, avec 1 500 autres objecteurs, réfractaires aux affectations autoritaires de l'Office National des Forêts (ou aux bureaux d'aide sociale ou au secrétariat d'état à la culture).

Ils dénoncent le Décret de Brégon du 17 août 1972 qui dénature la loi sur l'objection de conscience arrachée en 1963.

L'Education Nationale s'est en quelque sorte substituée à la justice. Ballester et Weisse n'ont jamais été inculpés d'insoumission à l'Office National des Forêts pour le premier et de désertion de l'O. N. F. pour le second.

Ils n'ont jamais été rappelés sous les sapins...

Au mépris de la liberté d'opinion et du droit au travail, l'Education Nationale sert d'instrument de répression à l'armée.

Où est la neutralité idéologique et politique de l'Education Nationale, celle-là même qu'elle exige des enseignants dans l'exercice de leurs fonctions ?

C'est pourquoi, J. Ballester et G. Weisse appellent tous les objecteurs qui se trouveraient dans leur cas à se faire connaître et à se regrouper pour une action commune.

Cet appel s'adresse également à toutes les éventuelles victimes de semblables mesures discriminatoires dans la fonction publique.

Ils invitent toutes les organisations syndicats, partis, mouvements, groupes et individus qui se sentiraient concernés à les soutenir activement pour :

- DENONCER LA REPRESSION DONT ILS SONT L'OBJET
- EXIGER LA REINTEGRATION ET L'ABROGATION DES TEXTES QUI PERMETTENT A L'ARMEE D EXERCER SON CONTROLE SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE.

J. Ballester, Brugers, 48100 MARVEJOLS
Guy Weisse, 5 rue Taison, 57000 GETZ

On peut rappeler entre autres que l'incitation à l'insoumission de la part d'un fonctionnaire peut être aussi passible de radiation. On sait où commence la répression, pas où elle s'arrête...

COLLECTIF NATIONAL DE SOUTIEN À LA LUTTE DES SOLDATS



Depuis le début février est apparu nationalement le Collectif National de Soutien à la lutte des soldats.

- Il s'engage à soutenir partout les soldats frappés par la répression ;
- soutenir les luttes, les revendications et les formes d'organisation que les soldats choisissent dans leurs luttes ;
 - faire connaître les débats et initiatives prises par le mouvement des soldats.

Il considère le respect plein et entier de l'autonomie du mouvement des soldats comme la condition essentielle de se soutenir.

A l'initiative d'un groupe d'anciens soldats, s'est constitué un comité local.

Nous appelons à signer la pétition passée la semaine dernière dans l'APL pour protester contre la répression qui frappe le comité de soldats "Tonnerre de Brest" et exiger leur leur libération immédiate.

Nous invitons toutes les organisations politiques et syndicales, tous les comités et les groupes à une réunion :
LE 16 JUIN A 20 H 30 à La Fraternité Protestante, 3 rue Amiral Duchaffault.

- Où, nous discuterons :
- de la convention nationale de CNSLS qui doit se tenir au Lazzac ;
 - de la façon de reprendre en charge la lutte des soldats sur certains thèmes tels que transports, hygiène, sécurité...
 - de l'organisation d'un soutien plus important à la lutte des soldats de la région.



GNAN GNAN
PRODUCTIONS

L'une chante, l'autre pas

a propos
du
film
d'AGNÈS
VARDA

mais QUI DONC PASSE LA SERPILLÈRE ????

C'est en passant la serpillère dans la cuisine (qu'est-ce qu'elle est grande cette cuisine pffff....) que peu à peu j'ai mis en forme les impressions laissées par la vision de ce film.

Il y avait cette odeur familière (bien que je ne sois pas une fana de ménage), un peu écoeurante, humide et polluée.

Et j'ai retrouvé bizarrement la sensation éprouvée à la fin de "L'une chante, l'autre pas" : être prise dans une glue douceâtre, dans le miel déversé par ce film de plus en plus collant, de plus en plus dégueulasse à mesure que l'on s'approche du "happy end".

Je veux bien admettre que la réalisatrice se retranche en disant que le film ne propose pas des itinéraires exemplaires. Mais, dans le contexte actuel de la lutte des femmes pour leur liberté - et celle des hommes et des gosses par conséquent - il est certain qu'il FONCTIONNE socialement et politiquement.

Et c'est sur le fonctionnement que je ferai quelques remarques.

Etant posé que le film est d'abord objet de spectacle, je me demande qu'est ce qu'il donne à voir ? Comment le donne-t-il à voir ?

A ce stade, les réactions de trois copines :

LES ÉLÉMENTS DU RÉCIT

"Au début était l'oppression" c'est à dire la famille, le lycée pour Pomme; le concubin artiste, le manque de fric, les grossesses non désirées pour Suzanne.

L'une s'en sort semble-t-il plus vite, l'autre pas. Question de tempérament peut-être ?

Et les deux amies sont de celles qui bougent, qui progressent, qui cherchent, qui trouvent le bonheur (à des rythmes différents) : "après la pluie vient le beau temps".

Tous les éléments anecdotiques montrent un choix de l'auteur : situations

limites dont on sort en un instant, personnages transparents qui servent un destin pré-établi.

Entre autres, la percée professionnelle de Pomme, ou celle plus tardive de Suzanne : des boulots "in" (la chanson engagée, le Planning) auxquels on accède après quelques menues contrariétés (les salauds du Ministère ou le purgatoire de la ferme) et un peu d'exil, ou beaucoup de solitude, mais en Orient ou dans le midi, avec deux beaux et gentils enfants.

Le passage à l'usine de Suzanne: elle y découvre, dit-on, la solidarité. On voudrait bien savoir comment, vue l'irréalité de son physique au milieu des visages de femmes marquées qui se succèdent sur l'écran.

Il en sera de même pour Pomme, avec les femmes iraniennes : la solidarité féminine est ici bien plus une mystique qu'une réalité/action vivante.

L'usine ne pèse pas plus que l'usine de pacotille.

Les gosses de Pomme et le mari de Suzanne : la première offre un fils à son mari, elle s'offre une fille pour elle ; le toubib s'offre à Suzanne au pied du lit de la jeune accouchée : "j'ai divorcé" dit-il comme un homme sans passé, porteur d'un avenir sans problème.

Les gens sont des cadeaux les uns pour les autres ! "Il vaut mieux s'offrir des enfants que des visons" a dit Mme Varda...

LE STYLE DU RÉCIT

Comme l'a dit un copain, c'est "du Walt-Disney pour les lectrice d'Elle", où l'on sort peu à peu de la grisaille pour voir s'épanouir de ravissantes actrices sur fond tout rose, tout vert, tout bleur. Si tendre !

Le soleil d'Iran ou de la côte d'Azur, le clair-obscur des canaux d'Amsterdam, le moelleux des intérieurs "standing" produisent aisément des amants artistes, des époux ingénieurs ou médecins, des copains éthérés.



Quant à l'amitié entre Pomme et Suzanne, elle est abstraite pourrait-on dire, prétexte à mêler deux vies différentes...

Et, la supercherie devient insupportable (même si elles vivent vraiment comme ça, c'est de la supercherie) lorsque les Orchidées parquent dans la campagne française devant les paysans attendris, pas hostiles pour un sou.

Tiens, pourquoi ne les voit-on pas dans le village des parents de Suzanne ?

Si nos héroïnes peuvent ainsi clamer leur bonheur sur les estrades devant un public écrasé, aliéné, à cent lieues, ou reprocher leurs faiblesses, leurs ignorances aux autres femmes venues "consulter", c'est que leur histoire à elles va bientôt finir :

dans le long panoramique final, sur la "nouvelle famille" se lit le double et unique dénouement : maternité et/ou conjugalité sont les mamelles de la libération.

Et on cadre sur Marie (fille de Varda) : à elle de prendre le relais ; Suzanne étant mariée, Pomme mère par deux fois, n'ont plus rien à dire, à créer, à vivre.

Elles sont le passé de cet accomplissement que tout le film a préparé en refusant à chaque moment d'interroger la réalité.

Les quelques séquences originales du film (la promenade des nanavortées, la cellulite de Pomme, les réunions du Planning) pas plus que l'adhésion véridique de la chanteuse à ses textes, ne font un film féministe.

Malgré les justifications de Varda, ses héroïnes apparaissent aujourd'hui comme des donneuses de leçons : Suzanne est conseillère Planning, Pomme fait des chansons à message, comme Agnès Varda fait des films sur les femmes.

Et ce film, si féminin, niant la lutte collective des femmes, son âpreté, ses échecs et ses contradictions, fonctionne comme le film d'une élite (parisienne frottée d'Hollywood) qui croit à la réussite individuelle (conquise à la force du poignet) quand on a de la bonne humeur du courage et de la chance.

Mais ce n'est pas demain que la serpillère nettoiera toute seule !

Trois femmes

hopital S^t JACQUES

SABOTAGE!

Les difficultés rencontrées dans le travail quotidien par le personnel du Centre d'orthogénie vont croissants :

Depuis l'ouverture du Centre en avril 1975, la demande d'avortements ne cesse de s'accroître ; au mois de mai, 701 femmes ont bénéficié de consultation et d'interruption de grossesse, sans y ajouter les femmes sollicitant une réponse à un problème donné et ne demandant pas de consultation médicale. Ce qui fait en 20 jours de travail, 35 actes journaliers.

Dans ces conditions, l'accueil, l'écoute, la disponibilité du personnel du Centre ne sont plus possibles (Travail au rendement).

Ce travail ne correspond pas du tout avec le projet à l'ouverture du Centre et avec ce qu'attend toute personne en allant à Saint Jacques.

A toutes les femmes qui sont refusées au Centre, il leur est indiqué l'adresse du Planning Familial.

Le mouvement ne pourra être efficace que si tout le monde peut soutenir rapidement les femmes qui n'ont plus comme solution : l'Angleterre pour les plus aisées, 1 700 à 2 000 F. le voyage, les "aiguilles" pour les autres.

Les médecins et le Planning Familial sont solidaires du personnel, mais si ces pressions n'étaient pas suffisantes pour l'ouverture d'un autre centre, d'autres mesures doivent être prévues.

Pour l'instant, 8 à 9 avortements sont prévus par jour, choisis par ordre d'appel.

Toute restriction de la loi est injuste, mais injuste pour injuste, choisir les 8 ou 9 parmi les plus démunies eût été préférable.

Corres. APL

*lettre donnée aux femmes
qui ne peuvent avorter à St JACQUES*

INFORMATION

Le Centre de contraception et d'interruption volontaire de grossesse de Nantes ne peut répondre aujourd'hui à votre demande, demande pourtant prévue

par la loi Veil N° 75-17 du 17 janvier 1975.

Pour quelles raisons :

- 1) L'accroissement des demandes d'interruption.
- 2) L'existence d'un seul Centre pour la circonscription de Nantes et de Chateaubriant.
- 3) La surcharge du Centre entraîne une détérioration de la qualité du travail et des risques accrus.
- 4) L'impossibilité pour le personnel du Centre de réaliser une réelle information en matière de contraception.

**MAITRES/AUXILIAIRES
D'AUTRES FORMES DE LUTTE?**

La coordination M. A. d'Albert CAMUS, à l'approche de la dispersion de fin d'année, pense qu'il est urgent de préparer activement les luttes de la rentrée et propose, sans exclure les grèves et les manifestations devant le rectorat, de dégager d'autres formes d'action afin d'obtenir le réemploi de tous les M. A.

- 1) Tout d'abord établir, dès maintenant, une liste nominative de tous les M. A. (en poste et en remplacement) dans le maximum d'établissements.
- 2) Dès la rentrée, dresser la liste des M. A. non renommés et des heures supplémentaires éventuellement disponibles.
- 3) Ensuite, assurer la coordination de tous les bahuts concernés et en choisir alors un où on déciderait de concentrer l'action qui consisterait en une occupation assurée aussi bien par les enseignants de l'établissement que par ceux de tous les autres établissements.

Ceci permettrait une occupation permanente et durable par roulement des grévistes, une concentration plus efficace des forces (au lieu du "A chacun son M. A." de chaque rentrée) et une forme d'ouverture du bahut-en-grève...

On aimerait que les M.A. intéressés par cette forme d'action contactent :

DRILLET 109 boulevard Michelet
44300 NANTES

La coord. M. A. de CAMUS

Des solutions sont possibles avec la création d'un nouveau Centre à Nantes et l'ouverture d'un centre à Chateaubriant.

Cette décision appartient aux autorités compétentes :

- DDASS - MAN (Maison de l'Administration Nouvelle) Rue Viviani, Ile Beaulieu 44200 NANTES.
- Monsieur le Maire de Nantes, président du Conseil d'Administration du Centre hospitalier.
- Messieurs les directeurs des hôpitaux.

**MAN
(MAISON D'ADMINISTRATION NOUVELLE)**

**NON
LIEU
POUR LES 3
INCULPÉS**

Le 23 mai, une ordonnance de non lieu pour les trois inculpés a été rendue par le Juge d'Instruction.

C'est un camouflet pour la Préfecture et l'Administration Centrale.

L'Intersyndicale CFDT - CGT - FO de la M.A.N.

- s'élève à nouveau contre le principe même de la procédure qui a été engagée tant sur le plan administratif que judiciaire pour une action légitime sans gravité menée par l'ensemble du personnel ;

- s'indigne de la politique des otages retenue par l'Administration à la suite des dénonciations de GRATTON ;

- dénonce l'attitude de celui-ci ;
- se félicite du non lieu obtenu par nos trois camarades ;

- se déclare prête à mobiliser tout le personnel de la MAN et l'ensemble des organisations syndicales qui lui ont déjà manifesté leur solidarité, en cas de tentative d'arrière-garde de sanction administrative contre nos trois camarades.

APPELLE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE LA MAN
A CONTINUER LA LUTTE POUR DE MEILLEURES
CONDITIONS DE TRAVAIL

L'intersyndicale

ST-NAZAIRE A.P.L. - ST-NAZAIRE A.P.L. - ST-NAZAIRE A.P.L. - ST-NAZAIRE A.P.L.

Le jeudi 2 juin, comme prévue, a eu lieu une réunion sur le problème des jeunes au Centre Social de La Bouletterie.

Ceux-ci n'ont pas voulu venir à cette réunion parce qu'ils avaient organisé une boum entre jeunes de Beauregard et jeunes de Kerlédé. Un de leur porte parole présent nous dit que les jeunes ont assez parlé et que c'est aux organisations de parler maintenant.

Les organisations ne sont pas d'accord du tout pour que ce soit comme ça puisqu'ils avaient dit à la réunion précédente que c'était aux jeunes de prendre leur affaire en main ; qu'ils doivent dire ce qu'ils attendent des organisations et que le style d'actions qu'ils avaient choisi (Mitting) répond réellement à leur besoin d'expression ; mais que dans tous les cas, l'initiative, les organisations ne la prendront pas et que dans ce cas, le Mitting ne peut avoir lieu aux dates prévues. (L'animateur de Beauregard aurait retenu une salle pour le 17 juin au Foyer des Jeunes Travailleurs).

Quelqu'un prend la parole pour dire que les organisations doivent inviter les jeunes pour faire des tracts, affiches, panneaux et qu'il faut les stimuler un peu.

Une autre personne constate avec amertume que les organisations sont là, mais pas les jeunes et donc qu'on se retrouve entre organisations.

Une proposition est faite : qu'ils fassent un tract et qu'ils le présentent aux organisations qui soutiennent les jeunes.

L'animateur de La Bouletterie dit qu'en tout état de cause des décisions seront prises ce jeudi soir.

DES JEUNES DE KERLÉDÉ
Le représentant pense que la situation n'est plus la même à Kerlédé, et que les flics deviennent plus méfiants car aussitôt qu'un jeune est arrêté, immédiatement une délégation se déplace pour aller au commissariat voir ce que devient le ou les jeunes arrêtés et qu'ils ne peuvent plus tabasser comme ça, il dit aussi que le juge en a marre de voir défiler dans son bureau un tas

de gens qui s'inquiète de ce que deviennent les jeunes arrêtés. Avant, dit-il, tout se faisait en secret, le jeune était isolé au commissariat, chez le juge et en tôle, maintenant, il y a réaction partout et que rien que cela est très positif.

Il dit aussi qu'il y a eu 11 gars arrêtés sur St-Nazaire, mais comme ils ne sont pas de Kerlédé, personne n'en parle, alors que Ouest-France, Presse-Océan et les flics tentaient dans des articles de Presse de faire croire que le Centre Social de Kerlédé était le foyer principal de la délinquance à St-Nazaire.

"Les flics interviennent vachement prudemment" dit-il.

Le juge lui, affirme qu'il ne cèdera devant aucune pression d'où qu'elle vienne.

Un représentant de la C.G.T. affirme qu'il doit y avoir un contact la semaine prochaine entre la Municipalité et le juge d'instruction, et que, d'autre part, au niveau de la Municipalité, des réunions sont prévues la semaine prochaine entre les organisations de soutien aux jeunes et la Municipalité, ceci à l'initiative de cette même Municipalité.

Quelqu'un demande que les jeunes soient informés de toutes ces discussions.

La réunion se termine sans que d'autres rendez-vous n'aient été retenus.

Tout le monde a conscience que de toute façon, on sera amené à se revoir car le problème de la délinquance et des jeunes, du refus du travail, du chômage, de la Société actuelle est loin d'être réglé.

GRUPE ÉCOLOGIQUE

ST-NAZAIRE PRESQU'ÎLE
(rectificatif)

Dans le dernier numéro de l'A.P.L., vous étiez conviés à une réunion concernant le rassemblement du 30 juillet à MALVILLE.

Cette réunion aura lieu, non le 15 mais le 22 JUIN.

Le collectif se réunit tous les jeudis à 18 h 30 chez Pépin, 6, Roger Salengro. tél. 22.22.86

